



SPL
Eaux de Grenoble Alpes
DIRECTION
Arrivé le 07 OCT. 2020
TRANSMISA: 202846
COPIE
17/10

GESTION DE PARC
506 Route de Strasbourg
01442 VIRIAT CEDEX
RCS : 351 197 165 00167

FACTURE

N° Facture : 202010-0143
Date : 05/10/2020
N° Document : 591BCL0027063
Type : Gestion de Parc
Libellé : suite à l'accord n° 591BCL0027063
Client : 318620 - 701318620
Matériel : 102 - 25VX2 - PELLE IMER 4
Vos réf. :

EAUX DE GRENOBLE ALPES SPL
50 rue de Vaujany
CS 22423
38034 GRENOBLE CEDEX 2
France
N° TVA FR 13 315869313

Code	Libellé	Qté	PU	% Remise	Mt HT	Tva
1390419	FACTURE n° 30103099 du 05/10/2020					
1390419	ENTRETIEN DES 500H	1,00	1 840,51	0,00	1 840,51	5
1101097	REDUIRE JEU AXE GODET ET REGLAGE TENSION CHENILLES	1,00	1 340,84	0,00	1 340,84	5
1101097	DECOUPAGE BAGUES GRIPPEES ET EXTRACTION GRAISSEURS CASSES	1,00	246,65	0,00	246,65	5

Visa de contrôle Initiales du contrôleur

BAP DG Imputation Analytique

Règlement : PRELEVEMENTS le : 10/10/2020

Code	Type	Base	Taux	TVA
5	Normal sur encaissement	3 428,00	20,00	685,60

Total HT	3 428,00
Total TVA	685,60
Total TTC	4 113,60

Tous montants exprimés en Euros.

Réserve de propriété :
Le transfert de la propriété des marchandises, objet de la facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12-05-80 sur la réserve de propriété, les risques étant transférés à la charge de l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

Attribution de compétence :

Conformément à l'article L. 444-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 20% annuels.